DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des candidatures : 30 septembre 2025

Votre candidature devra contenir les pièces suivantes :

- Le dossier de candidature de votre projet (**obligatoire**)
- La charte d'engagement datée et signée (**obligatoire**)
- Une photo de qualité illustrant votre projet (**obligatoire**)
- Les annexes (recommandé)

En complément de votre dossier, vous pouvez transmettre tous les justificatifs jugés utiles pour étayer votre présentation (photos, vidéos, communiqué de presse, …).

Les candidats sont invités à transmettre leur candidature :
- **en ligne**, via la plateforme ConsultVox
- ou en téléchargeant, puis complétant ce dossier avant de l'envoyer ensuite à l'adresse mail : communication@trivalis.fr

Date d'envoi du dossier :
/ /

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Type de structure

◯ Collectivité ◯ Association ◯ Jeune entreprise (- de 3 ans)

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal : Commune :

Site internet :

N° de SIRET :

Référent du projet

Nom et prénom :

Fonction :

Email : @ Téléphone :

Votre projet

Nom du projet :

Année de réalisation :

Contexte :
Décrivez brièvement les origines du projet (idées, opportunités)

Description du projet :

Objectifs et résultats :

Impact environnemental
Expliquez comment le projet contribue à la réduction des déchets

Caractère social et/ou reproductible
Expliquez comment le projet peut être reproduit dans un autre contexte

Autres informations relatives au projet que vous estimez utiles pour compléter votre présentation :

Résumé de votre action en une ou deux phrases maximum :
Ce résumé permettra au public de découvrir et de voter pour votre projet

Trois points clés / points fort du projet :

Date : / / Signature : Cachet :

Charte d'engagement

Le présent document définit les modalités et conditions d'obtention du « Trophée Colibri ».
Ce dernier s'appuie sur le dépôt d'un dossier de candidature, l'analyse du dossier par les services de Trivalis, l'élection d'un lauréat «Coup de Coeur» par le public et l'élection de trois lauréats, 1 pour chaque catégorie, par un jury composé d'élus de Trivalis.

Éligibilité des candidatures

La charte s'adresse à toute collectivité, association, ou entreprise de moins de 3 ans implantées en Vendée et disposant d'un numéro de SIRET, correspondant à cet établissement.

Une association ou jeune entreprise dont le siège social est implanté hors de la zone éligible mais qui dispose d'une antenne en Vendée est donc éligible.
Si une structure est constituée de plusieurs antennes, mais qu'elles ne sont pas dans le périmètre éligible de la Vendée, elle ne pourra prétendre à l'obtention du Trophée Colibri. Seul(s) le ou les établissements situés en Vendée seront concernés.
La candidature ne peut se faire que sur une action aboutit. Les candidatures à l'état de projet ne sont pas éligibles.

Il n'est pas possible de candidater pour un projet déjà présenté lors de la dernière édition du Trophée Colibri excépté si le projet à évolué de façon significative.

Modalités des candidatures

Tout candidat doit compléter le dossier de candidature sur la plateforme dédiée ConsultVox ou bien faire parvenir ce dossier complété à : communication@trivalis.fr

Les projets proposés devront répondre à un **enjeu environnemental** : la réduction des déchets. Les actions devront également présenter un caractère **reproductible et/ou social.**

Le dossier de candidature est a retourner complété pour l**e 30 septembre 2025** au plus tard.
Un courrier électronique d'accusé de réception de la candidature est envoyé au participant à l'adresse de courrier électronique renseignée.

Par son inscription, et s'il fait partie des lauréats, le participant s'engage à être présent lors de la r**emise de prix du Trophée Colibri qui aura lieu fin Novembre 2025.**

Modalités d'attribution

Une fois les candidatures terminées, tous les projets seront mis en ligne sur le site internet du syndicat pour que le public puisse voter pour son projet «Coup de coeur».
Un jury, composé d'élus de Trivalis, désignera ensuite trois autres lauréats (un pour chaque catégorie).
Les candidats récompensés sont informés par courrier au minimum 8 jours avant la remise des trophées.

Recours

Chaque structure candidate peut présenter un recours auprès du jury en précisant les motifs. Il doit être formulé par écrit dans un délai de 15 jours à compter de la date d'émission du courrier. Le jury examine la demande ; une réponse argumentée est ensuite transmise au candidat.

Planning du concours et critères d'évaluation

Le **dépôt des candidatures** est ouvert du **20 juin 2025 au 30 septembre 2025**.

Une fois cette période passée, le public sera sollicité pour voter et élire **un lauréat «Coup de coeur» en se rendant sur le site trivalis.fr.**

Le jury se réunira le 12 novembre 2025 et sélectionnera trois autres lauréats :
- Un lauréat catégorie «Collectivité»
- Un lauréat catégorie «Association»
- Un lauréat catégorie «Jeune entreprise»

Les quatres lauréat seront informés par courrier.

La r**emise de prix du Trophée Colibri aura lieu fin Novembre 2025**.

Récompenses

Les lauréats se verront remettre un Trophée réalisé à partir de matériaux recyclés et créé par l'association Plastivore.

Ils auront également l'opportunité de visiter l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVEOR) du site de Trivalandes, à Saint-Christophe-du-Ligneron, destinée à traiter les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) des vendéens.

Ils bénéficieront par ailleurs d'une mise en lumière via les réseaux sociaux du syndicat.

En signant la présente charte, le candidat accepte les modalités définies précédemment et s'engage à être présent lors de la remise des prix.

Signature